

La boîte à outils

AGIRC-ARRCO

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR L'HABITAT DES SENIORS ET DES PERSONNES AGEES

L'Agirc-Arrco, la retraite complémentaire, déploie une **politique d'aide à l'investissement** à destination des **structures d'hébergements pour personnes âgées** avec comme enjeu, de contribuer à **l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des résidents** de ces structures.

Pour qui ?

- **Public et privé.**
- EHPAD, EHPA, MARPA, Structure d'hébergement temporaire, résidence autonomie

Couvre :

- Les **dépenses de réhabilitation**, de rénovation ou d'extension de bâtiment
- Les dépenses de **prestations intellectuelles** (architecte d'intérieur, designer...)

Critères :

- Superficie de l'espace privatif par personne (chambre, salle d'eau incluse, ...) **égale ou supérieure à 20 m²**
- **Démarche HQE** – développement durable
- **Accompagnement médico-social** prévu pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

Coût de l'opération	entre 50k et 300k€	> 300k€
Subvention Réhab/réno	50% du coût total	33% du coût total
Subvention Presta Intellectuelles	jusqu'à 50% (max 100k)	



À SAVOIR

- La date limite de dépôt d'un dossier doit respecter un délai de 9 mois avant la fin des travaux.
- Le dépôt d'un dossier peut intervenir même si les travaux ont déjà démarré.

Comment en bénéficier ?

Monter un dossier

Quelles sont les étapes et documents demandés ?

- 1 Se rapprocher de l'Agirc-Arrco
- 2 Compléter une [fiche Critères de sélection](#) qui permet de valider l'éligibilité du projet à l'aide.
- 3 Si le projet est validé, préparer un [dossier de renseignement](#) plus complet sur l'établissement concerné selon les modalités indiquées dans le cahier des charges.
- 4 Soumettre le dossier à l'Agirc-Arrco
- 5 Mise en place d'une convention entre la caisse de retraite et l'établissement
- 6 Versements des subventions en trois fois, à la signature, au cours du projet puis lors de la réalisation définitive.

Plusieurs thématiques

L'Agirc-Arrco propose également d'accompagner les établissements sur **deux autres axes** :

- L'**Habitat inclusif** : Projet d'habitat inclusif, participatif ou coopératif
- Les projets de **lieux de vie pour les familles** et de **répit pour les aidants** au sein des établissements.

Vous voulez en savoir plus ? [Tout est là !](#)

Qui contacter ?

Si vous souhaitez vous pencher sur la question, n'hésitez pas à vous rapprocher du [dispositif ETE](#) ou de passer par les contacts disponibles dans le **Cahier des Charges**.

